



Ville de L'Île-Perrot
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Province de Québec

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 621-1

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE :

QUE lors d'une séance du conseil de la Ville de L'Île-Perrot tenue le 10 mars 2015, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 621-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 621 décrétant l'ouverture d'une aire d'exercice pour chiens et pour en régir l'utilisation ».

QUE ledit règlement est présentement en vigueur et qu'il peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot situé au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture;

QUE le présent avis et le règlement peuvent être consultés sur le site internet de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce treizième jour (13^e) du mois de mars de l'an deux mille quinze (2015).

Lucie Coallier, OMA
Greffière